

Projet de ND (Cercle ouvert) – Lancement de l'appel à projets du PAF-DQ

**Destinataires : IF, AF, SCAC, FAF, RH4, DGM, RÉSEAU MONDE**

**Objet : Institut français - Appels à projets 2021 pour la Formation du réseau.**

**Plan d'Appui à la Formation des personnels des établissements du réseau culturel.**

**Ouverture des dispositifs sur l'interface de programmation IF PROG permettant de soumettre des demandes d'appuis financiers et pédagogiques.**

**Résumé :**

Le PAF - Plan d'appui à la Formation est un appel à projets dont la finalité est de soutenir la formation des personnels du réseau (expatriés, recrutés locaux, volontaires internationaux, CRSP) exerçant dans les Instituts français, les services culturels des ambassades ou les Alliances Françaises.

En 2021, il comprend 2 volets : PAF-local et PAF-régional pour permettre un choix d'échelle aux postes en fonction de leurs besoins et de leurs volontés de mutualisation. Le PAF-local a vocation à servir les projets à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau national (même territoire) visant à développer des compétences cibles, le PAF-régional a vocation à appuyer les initiatives à l'échelle d'une sous-région (plusieurs pays / établissements) visant le développement de compétences plus transversales.

Les projets proposant des dispositifs de formation intégralement en ligne ou hybrides sont éligibles à ce plan.

L'Institut français informe le réseau de la mise en ligne des dispositifs et des modalités de dépôts des projets.

Merci de servir les SCAC, les Instituts français et les Alliances Françaises.

Dossiers à déposer sur IFPROG avant le 16 octobre 2020 inclus (heure Paris).

**Texte :**

**2021 : le Plan d'appui soutient des projets à l'échelle locale et à l'échelle régionale avec deux dispositifs distincts. Les projets de professionnalisation sous toutes leurs formes sont éligibles : en ligne, présentielle, hybride.**

**Préambule**

*Dans le contexte de crise sanitaire mondiale Covid19, les dispositifs de soutien à destination du réseau culturel français se poursuivent afin d'accompagner les projets et les actions culturelles et linguistiques du réseau. Compte tenu des incertitudes entourant les perspectives d'évolution de la pandémie COVID-19 dans le monde, les perspectives de déconfinement ou de rétablissement des liaisons aériennes et les situations étant différentes d'une zone régionale à l'autre, l'Institut français veillera à adapter au mieux ses soutiens en fonction du contexte sanitaire, dans un souci de dialogue constant avec les Postes et les établissements.*

## **1. Présentation du dispositif d'appui à la formation et à la professionnalisation**

Le plan, inauguré en 2013, prend place dans les dispositifs mis en œuvre par le Pôle Formation du réseau de l'Institut français (Département de la Coordination avec le réseau) pour soutenir la professionnalisation des agents du réseau culturel français, quelles que soient leurs structures (Instituts français, Alliances françaises, SCAC) ou leurs statuts (expatriés, contrats de droit local, CRSP, VI).

Ce plan contribue à **accompagner les postes dans l'organisation de formations locales ou régionales en leur apportant un appui financier ainsi que des conseils sur les contenus et le choix des prestataires.**

Depuis 2019, il s'est adapté à la reprise d'activités partielle de la Fondation Alliance française par l'Institut français et s'est renforcé sur un périmètre élargi à la professionnalisation en lien avec le déploiement de la démarche qualité dans tous les établissements du réseau.

En 2021 le plan appuiera en priorité les projets qui auront pour objectif la professionnalisation des personnels du réseau selon l'un des axes suivants :

- **Transformation numérique des établissements et la transformation digitale de la coopération culturelle.** Il sera attendu que les projets de formation répondent aux besoins des personnels d'encadrement qui souhaiteraient aborder la transformation digitale de leur établissement, de leur service et/ou de leur manière d'intervenir (enjeux, opportunités de la transformation, management, outils, organisation, nouvelles pratiques collaboratives). Les projets pourront également participer au développement de la culture digitale des équipes ou contribuer à la consolidation d'une stratégie de marketing et/ou communication digitale ;
- **Développement de la qualité des établissements.** Il sera attendu que les projets établissent un lien manifeste avec un ou des processus du référentiel qualité IF/AF ;
- **Renforcement des centres de langue.** Il sera attendu que les projets permettent aux équipes des centres de langue d'acquérir une vue d'ensemble des différents aspects de la direction d'un établissement et de renforcer leurs compétences de planification, de gestion et de management des projets, notamment de transformation numérique ;
- **Développement de la culture de l'égalité femmes-hommes.** Il sera attendu que les projets de formation proposent des actions de sensibilisation à l'égalité et aux stéréotypes, de lutte contre les discriminations, accompagnent les managers dans leur rôle en faveur de l'égalité femmes-hommes ou aident à construire des outils efficaces pour favoriser soit une stratégie de programmation porteuse des valeurs de l'égalité soit la participation des Postes au plaidoyer EFH porté par les Ambassades.

Deux échelles d'intervention distinctes sont proposées :

**Le PAF-local :**

Sont étudiés les projets formulant un besoin à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements sur un même territoire (Alliance(s) française(s) et/ou Institut français et ses antennes).

Le projet vise en priorité le développement de compétences ciblées et l'amélioration des méthodes de travail en fonction des besoins identifiés pour un secteur ou un service.

**Soutien : jusqu'à 8 000 euros**

**Niveau du soutien : 50% maximum du budget total du projet**

**Mode de contractualisation : notification**

**Nombre de participants minimum : 10**

Exemple :

Mon établissement compte une douzaine de personnels au service des cours (hors professeurs) nécessitant une formation à la conception et animation de cours en ligne. Je dépose un dossier pour un PAF-local au nom de mon seul établissement.

**Le PAF-régional :**

Sont étudiés les projets formulant un besoin à l'échelle d'une sous-région impliquant plusieurs pays et établissements (Alliances françaises et/ou Instituts français et leurs antennes).

Le projet vise en priorité le développement de compétences transversales des méthodes de travail en fonction des besoins identifiés pour un secteur ou un service.

**Soutien : entre 8 000 et 15 000 euros**

**Niveau du soutien : 50% maximum du budget total du projet**

**Mode de contractualisation : contrat**

**Nombre de participants minimum : 20**

Exemple :

Mon établissement compte 8 personnels chargé(e)s de communication nécessitant une formation sur les réseaux sociaux. Des besoins similaires dans certains établissements de la sous-région sont identifiés. Je dépose un dossier pour un PAF-régional en tant que porteur de projet pour un ensemble d'établissements d'une sous-région.

**Important à noter :**

Les très grands réseaux (pays comptant un grand nombre d'établissements et dont les implantations sont éloignées géographiquement les unes des autres) peuvent déposer un projet pour un PAF-régional.

Les très petits réseaux qui ne pourraient pas proposer un nombre suffisant de personnels à former pour un PAF-local sont invités à s'inscrire dans une dynamique régionale.

**Les propositions devront favoriser l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, le maintien dans l'emploi ainsi que l'actualisation des connaissances professionnelles afin de permettre aux personnels du réseau de se maintenir au niveau d'exigence requis pour l'exercice de la diplomatie culturelle. Ces formations se dérouleront sur le temps de travail.**

Les projets présentés peuvent concerner une ou plusieurs thématiques ainsi qu'une ou plusieurs actions. Les projets à caractère nationaux ainsi que les projets prévoyant une méthodologie collaborative et un partage avec le réseau des productions (relevés de conclusion, synthèses, méthodologies, ressources créées, tutorat, documents vidéo, etc.) seront étudiés avec une attention particulière.

## **2. Procédure de réponse à l'appel à projets**

Pour une formation prévue entre février et décembre 2021, les porteurs de projets sont invités à candidater à travers la plate-forme IFprog entre le **20 juillet et le 16 octobre 2020 inclus**.

Pour soutenir la dynamique de professionnalisation et de formation tout au long de la vie au sein du réseau, l'appui financier de l'Institut français Paris pourra s'élever **jusqu'à 50% du total du budget du projet pour le PAF-local et jusqu'à 50% du total du budget du projet pour le PAF-régional**. Il ne pourra être versé qu'à un seul établissement du réseau (AF ou IF) ; le projet doit donc mentionner la structure qui sera porteuse du projet.

### **Comment candidater ?**

Les candidatures s'effectuent via IFprog.

Pour candidater il est nécessaire de disposer d'un compte institutfrancais.com. Pour en créer un :

- Se rendre sur <https://www.institutfrancais.com/fr>
- Bouton « Se connecter » sur la page d'accueil du site
- Bouton « Je crée mon compte »
- Renseigner une adresse de courriel et un mot de passe puis cliquer sur « je m'inscris »

Attention : l'adresse et le mot de passe renseignés seront vos identifiants pour accéder à la plateforme de candidature.

Les postes intéressés sont invités à soumettre leur candidature via le formulaire en ligne accessible à partir de la page suivante (bouton candidater) : <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/plan-appui-a-la-formation>

**Critère d'éligibilité :**

Le dispositif présente des critères d'éligibilité spécifiques et des entrées à renseigner concernant la description du projet, son budget et ses cofinancements. Ceux-ci sont décrits dans le document joint à la ND (Règlement du PAF).

L'Institut français, en lien étroit avec la Fondation Alliance Française, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, étudie les demandes de soutien dans le cadre d'une commission qui veillera au respect des critères d'éligibilité.

Seules les demandes sous couvert du/de la Cocac et appuyées par la transmission du plan de formation et/ou d'une note explicative complémentaire (inscription de l'action de formation dans la stratégie du poste), seront examinées par la Commission.

### **3. Contacts :**

Le pôle formation du réseau peut accompagner les postes par des conseils et par des missions d'expertise ou d'assistance pour la conception et/ou la mise en œuvre d'un plan local de formation des agents tous statuts confondus, prenant en compte l'évolution prévisionnelle des besoins et compétences du poste.

Lors de l'élaboration des projets, les postes sont donc fortement invités à prendre contact avec le chargé de projets de leur zone géographique.

Le Pôle Formation du réseau se tient à la disposition du réseau pour assister les postes et établissements dans la constitution de leur dossier :

Responsable du Pôle formation : [claire.dupuy@institutfrancais.com](mailto:claire.dupuy@institutfrancais.com)

UE/EUC : [marie.barbuscia@institutfrancais.com](mailto:marie.barbuscia@institutfrancais.com)

ANMO/AOI : [laurene.gibert@institutfrancais.com](mailto:laurene.gibert@institutfrancais.com)

AS/AME : [romain.brun@institutfrancais.com](mailto:romain.brun@institutfrancais.com)

PJ :

- PAF 2021 - Règlement

Rédactrice : Claire Dupuy